

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XIII^e Volume.
N^o 23. — Novembre 1890.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronresse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

SENLIS
IMPRIMERIE ERNEST PAYEN
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1890

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*. — M. Cossin, *secrétaire*. — M. Jassemin, *secrétaire-général*. — M. Dubarle, *jardinier-professeur*. — M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président..... MM. Thirion.
Vice-Présidents..... Brochon, Morel et Vantroys.
Secrétaire-Général..... Delamotte.
Secrétaire-Général-Adjoint..... Lebrasseur.
Secrétaire..... Legras.
Trésorier..... Choquet (Jules)
Trésorier-Adjoint..... Noché.
Bibliothécaire-Archiviste .. Deslandes père.
Conservateur du Matériel .. Tirlot.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Sylvain Berger, Bordier, Delmont, Ferraud, Fossiez, Pecquet, Simon Compiègne, Tassin, Vaudier, Testard, Deslandes fils, Denizot.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — *Président* : M. Roblin. *Vice-Présid.* : M. Desjardins. *Secrétaire* : M. Lefèvre.
CREIL. — *Président* : M. Somasco. *Vice-Prés.* : MM. Coquatrix et Pauquet. *Secrétaire* : M. Thuillot. *Trésorier* : M. Picquery. *Délégués* : MM. Cazier et Pichon.
CREPY-EN-VALOIS. — *Président* : M. Chopinet. *Vice-Président* : M. Clair. *Secrétaire* : M. Francolin. *V. Secr.* : M. Mathiou. *Trésorier* : M. Legros. *Délégué* : M. Punant.
LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — *Président* : M. Baudet. *Vice-Prés.* : M. Vivier. *Secr.* : M. Rauscher. *V.-Secr.* : M. Delaunay. *Trésorier* : M. Barbier. *Délégué* : M. Meunier.
NANTEUIL-LE-HAUBOUIN. — *Président* : M. Valadon. *V.-Prés.* : MM. Hardy et Darragon. *Secrétaire* : M. Lebeau. *Vice-Secrétaire* : M. Délie. *Trésorier* : M. Lefèvre. *Délégués* : MM. Garnotel et Tassard.
PONT-SAINTE-MAXENCE. — *Président* : M. Renault. *Vice-Présid.* : M. Payen. *Secrétaire* : M. N. *V.-Sec.* : M. N. *Trésorier* : M. N. *Délégué* : M. Lefebvre.

Imprimerie Administrative et Commerciale

FONDÉE EN 1751

Ernest Payen

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SEN LIS

LETTRES DE VISITES

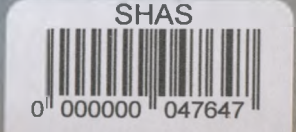
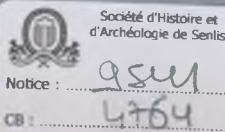


LIBRAIRIE

PAPETERIE

ARTICLES DE BUREAUX

LETTRES OFFICIELLES



IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

FONDÉE EN 1751

ERNEST PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

Ouvrages de Ville et d'Administration.

Affiches de toutes grandeurs, en noir et en couleurs

Labeurs. — Prix-Courants. — Catalogues.

AVIS d'Expédition, de Traite, de Règlement.

Factures. — Relevés de Comptes. — Têtes de Lettres.

Prospectus. — Circulaires.

Billets à ordre. — Mandats. — Chèques. — Reçus. — Bordereaux.

Cartes d'Adresse. — Cartes d'Envoi.

Billets de Naissance. — Lettres de Mariage et de Décès.

Actions. — Obligations.

Diplômes.

Plans. — Fac-Simile. — Musique. — Marmots.

Cartes de Visite.

Registres imprimés, réglés, foliotés et perforés.

Imprimés pour Tirs à l'Arbalète, Tirs à l'Arc, Tirs au Fusil et au Pistolet.

AFFICHES DE FÊTES — BILLETS DE LOTERIE

LETTRES LE DÉCÈS EN UNE HEURE

FOURNITURES DE BUREAUX

Séance de Décembre.

Les élections pour le renouvellement du Bureau central et du Bureau de chacune des Sections ayant lieu en ce mois, nous prions instamment tous les Sociétaires à assister aux Séances dont la date est indiquée à la 3^e page de la couverture.

Nous rappelons en outre que tous les Sociétaires, à quelque Section qu'ils appartiennent, ont droit à prendre part aux élections du Bureau central, le 7 décembre, à Senlis.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 2 NOVEMBRE 1890.

PRÉSIDENTE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal est adopté après réclamation de M. Lozet.

Est admis membre de la Société :

M. LESENNE, pharmacien à Pont-Sainte-Maxence.

Sont présentés :

MM. BASSIER, jardinier chez M. Balfourier, au Mont-de-Pô,
Gouvieux (section de Creil) ;

CLERCY (Daniel), jardinier chez M. Rouher, à Creil (id.) ;

FONTAINE, délégué cantonal, à Boissy-Fresnoy (section
de Nanteuil) ;

POIREMURE (Alfred), jardinier à Chevreuille (id.) .

La correspondance comprend :

1^o Une lettre de M. Francolin sur la création d'un jardin
à Crépy-en-Valois, dans la nouvelle école des garçons ;

2^o Une lettre de M. Leclerc, remerciant la Société de lui
avoir accordé une visite de jardin ;

3^o Les catalogues de MM. André Leroy, et Rivoire père et
fils, à Lyon ;

XIII^e VOLUME. — N^o 23. — NOVEMBRE 1890.

4^o Une notice sur l'Exposition de Chrysanthèmes de la Société nationale d'horticulture de France.

M. Lebrasseur, secrétaire-général-adjoint, donne connaissance des travaux du Conseil d'administration.

La proposition tendant à supprimer les jetons de présence aux membres du Conseil d'administration, pour les reporter sur les apports, est ajournée.

Des fonds sont votés pour aider à la plantation du jardin de l'école de Crépy-en-Valois, où dorénavant seront données les leçons pratiques par le Professeur.

M. le Président signale un travail remarquable sur la destruction des vers blancs, publié par le Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Senlis.

Nous en donnerons des extraits dans notre publication.

L'assemblée vote la publication dans le Bulletin du Mémoire que M. Thirion a déposé à la Société nationale d'horticulture de France.

A propos d'une lecture sur le sulfate de cuivre, M. Pouillard déclare qu'à Argenteuil toutes les vignes sulfatées avaient leurs feuilles d'un beau vert et n'avaient aucunement souffert de maladie; qu'au contraire, celles non sulfatées étaient perdues.

M. Vantroys dépose son rapport sur les visites de bégonias et de gloxinias. Le rapport est inséré au présent Bulletin.

Sont élus membres de la Commission des finances : MM. Morel, vice-président, Noché et Tirlot. — M. le Secrétaire-Général et M. le Trésorier-Central faisant partie de droit de ladite commission.

M. Lozet donne quelques explications sur les fruits exposés, et la séance est levée après le tirage de la loterie.

Apports :

M. THIRION. — Beurré Bachelier. — Nec plus Meurris.

M. LOZET. — Beurré-Six. — Bergamotte Sageret (douteux, fruit de 2^e qualité).

M. JAZÉ. — Persil grosses racines (Culture recommandée). — Poires Charles Ernest et Charles Cognier, en très jolis spécimens.

M. HARDRET. — Une splendide grappe de Raisin Requiem. Des remerciements sont votés pour ces divers apports.

Section de La Chapelle-en-Serval.

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 1890. — PRÉSIDENTE DE M. BAUDET.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance est lu et adopté.

M. le Professeur prend pour sujet de la leçon du jour : La plantation des arbres fruitiers.

La leçon a été continuée pratiquement dans le jardin d'un Sociétaire.

La séance a été levée à deux heures.

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1890. — PRÉSIDENTE DE M. BAUDET.

Le Bureau pour l'année 1891 a été constitué de la manière suivante :

<i>Président</i>	MM. BAUDET, à La Chapelle.
<i>Vice-Président</i>	VIVIER, à Orry.
<i>Trésorier</i>	BARBIER, à La Chapelle.
<i>Secrétaire</i>	RAUSCHER, id.
<i>Vice-Secrétaire</i> ...	DELAUNAY, id.
<i>Délégué</i>	MEUNIER, id.

Sujet de la leçon : Suite de la plantation des arbres fruitiers et le choix des variétés.

La séance est levée à trois heures.

Section de Creil.

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 1890. — PRÉSIDENTE DE M. SOMASCO.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

Par M. PICHON, horticulteur-pépiniériste à Villers-Saint-Paul : 1° Une corbeille de Pommes de 14 variétés bien étiquetées; 2° Une corbeille de Fleurs bien étiquetées (15 variétés), auxquels la commission accorde une *mention très honorable*.

Par le même exposant : Un lot d'Arbres fruitiers variés : Poiriers tiges et à couteau, Pruniers, Cerisiers, Abricotiers tiges, Poiriers palmettes, Pêchers palmettes, Cerisiers, Poiriers quenouilles, Poiriers fuseaux, Poiriers et Pêchers scions, et Pommiers tiges à cidre à haute densité, pour lesquels il obtient une *mention très honorable* avec félicitations du Bureau.

La séance est levée à quatre heures.

Section de Nanteuil-le-Haudouin.

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 1890.

Commission des Apports :

1° Un lot de Légumes magnifiques : Céleri, Scarole, Chicorée, Cardon, Aubergine, Patisson, Courge, Radis noirs, Navets (3 points, *mention très honorable*), à M. CHARLES, jardinier chez M. Valadon.

2° Un lot de Légumes : Navets, Choux Milan, Betterave rouge, Giraumont Bonnet turc, Courge, Mâche, Radis noir (3 points, *mention très honorable*), à M. GARNOTEL, jardinier-maraîcher à Nanteuil.

3° Un lot de Fruits en magnifiques spécialités : Belle Angevine, Triomphe de Jodoigne, Bergamotte Esperen, Doyenné

d'Alençon, Bon Chrétien d'Hiver, Doyenné d'Hiver, appartenant à M. DÉLY, auquel la commission adresse toutes ses *félicitations* pour cet apport hors concours.

Cours du Professeur.

Préface d'un cours d'arboriculture : Division en deux parties; Création des vergers pour fruits à cidre et des jardins fruitiers pour fruits de table.

Section de Crépy-en-Valois.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1890. — PRÉSIDENTE DE M. CLUET.

La séance est ouverte à deux heures de relevée.

Sont présents : MM. Cluet, Legros (de Crépy), Courson, Mathiou, Choron, Lebon, Poulet, Leuillier, Vimeux, Mercier, Legros (de Rouville), Caron et Francolin.

M. Courson, membre sociétaire, fait remarquer qu'en raison de l'absence de M. Francolin, secrétaire de la Section, il n'a pas été publié de compte-rendu de la réunion du mois de juillet.

La commission spéciale a attribué à M. Courson, pour son apport à ladite réunion, une *mention très honorable*.

M. le Secrétaire-Général est prié de faire le nécessaire pour l'inscription de cette mention au profit de M. Courson.

M. Lozet, jardinier-professeur, a fait une leçon sur le classement des fruits.

Apports :

M. COURSON a fait l'apport d'un lot de Fruits, comprenant neuf variétés de Pommes et de Poires, Nêfles, et un lot de Légumes, comprenant : Radis gris et Radis noir, Artichaut, Mâche, Choux de Bruxelles, Betteraves longues à salade. — *Mention honorable*.

M. CHORON a fait l'apport d'un lot de Légumes, comprenant : Poireau gros court de Rouen, Panais rond, Carottes, Navets variés, Rutabaga, Choux de Bruxelles. — *Mention honorable*.

CHRYSANTHÈMES D'AUTOMNE

Pendant un laps de temps assez long, les Chrysanthèmes furent presque inconnus, ou tout au moins délaissés ; il n'en est plus de même aujourd'hui, car les horticulteurs du monde entier en ont repris passionnément la culture. Les progrès accomplis par eux dans ce beau genre atteignent de nos jours un degré de perfection tellement élevé, qu'il n'est guère possible de s'en faire une idée bien exacte, à moins toutefois de voir en pleine floraison une ou plusieurs collections bien choisies et soumises à des soins particuliers de culture, comme cela se rencontre toujours aux Expositions spéciales de Chrysanthèmes, telles que celles qui viennent d'avoir lieu à Paris et à Orléans ; aussi devra-t-on bien se garder de juger cette belle plante par les résultats qu'elle donne habituellement dans nos jardins, parce qu'ils sont à cent lieues de ceux qu'obtiennent les bons cultivateurs.

On ne pourra donc, dis-je, se former une opinion vraie sur cette reine des fleurs d'automne qu'en la voyant dans toute sa splendeur, c'est-à-dire bien fleurie et bien cultivée. D'ailleurs le nombre considérable de personnes amateurs, qui vont la visiter dans les circonstances que j'indique, témoigne bien du grand mérite de cette plante et des talents supérieurs que déploient les horticulteurs français, comme MM. Yvon, Lévêque, Boutreux, Forgeot, Phatzer, pour la culture perfectionnée de cette superbe composée. D'un autre côté, s'il est vrai que des Chrysanthèmes, dont la fleur offre des formes bizarres, nous soient venus de l'étranger et qu'ils aient contribué à leur faire prendre la place qu'ils occupent actuellement dans l'ornementation florale européenne, il n'est pas moins vrai que les cultivateurs adroits dont j'ai cité les noms, les semeurs et importateurs habiles dont les noms suivent, MM. Simon Delaux (de Toulouse), de Reydellet (de Valence), Bruant (de Poitiers), Rozain (de Lyon), Sautel (de Salon), Calvat (de Grenoble), Audiguier, Hoste, Lacroix, etc.,

y ont contribué pour une bien plus large part : les uns par leurs heureuses obtentions, les autres par leurs savantes pratiques culturales.

J'avoue que ma visite à l'exposition m'a tant émerveillé, que je ne puis y penser encore sans pousser un cri d'admiration pour notre horticulture nationale qui, lorsqu'elle s'empare d'un genre de plante quelconque, en fait en très peu de temps de vrais prodiges ; exemples : les Bégonias tubéreux et les Chrysanthèmes.

Vous penserez bien, cher lecteur, que je n'ai pas été le seul visiteur qui se soit trouvé émerveillé d'une aussi jolie féerie botanique ! Ainsi, un ami qui m'écrit d'Orléans, me dit : « L'Exposition de Chrysanthèmes que je viens de visiter est splendide ; c'est un véritable miracle de Flore où les plus beaux spécimens du genre se trouvent réunis et groupés avec le goût le plus parfait. » En effet, je crois que l'Exposition de cette ville essentiellement horticole devait présenter beaucoup d'intérêt. J'ai lu à son sujet dans le *Moniteur d'horticulture*, un discours éloquent prononcé par M. Ohyama, représentant du prince Tanaka, ministre plénipotentiaire de l'Empire Japonais, duquel j'emprunte le passage suivant : « Les fleurs que vous avez montrées aujourd'hui (1), qui sont si grandes en forme et si jolies en couleur, méritent vraiment un grand éloge ; car réussir à ce point, malgré la différence du climat, c'est une preuve éclatante de vos efforts intelligents, et je me demande si nous ne sommes pas déjà devancés par vous pour la culture ».

Il me semble qu'il y a dans ces paroles le témoignage le plus élevé de nos progrès dans le genre Chrysanthème, cette fleur nationale du Japon qui a tant de vogue et qui est tant recherchée chez nous aujourd'hui. Introduit depuis un siècle par Blancard, le Chrysanthème nous vient des Indes-Orientales, de la Chine et du Japon, mais ce n'est guère que

(1) Textuel.

depuis dix années environ que l'horticulture s'en est réemparée et lui a fait subir tant de transformations qu'elle en a fait une plante décorative de premier ordre, appelée à se répandre encore davantage. Sa culture, sa multiplication sont très faciles ; sa rusticité est à toute épreuve ; sa fleur est petite ou grande suivant la race et les procédés de culture qui la rendent variable dans ses dimensions ; on en rencontre depuis 1 centimètre jusqu'à 25 centimètres, avec des coloris les plus riches et les plus variés : rayés, striés, ponctués, panachés et unicolores.

(A suivre).

CH. LOZET.

RAPPORT

sur les Visites de Bégonias et de Gloxinias,

PAR M. VANTROYS, VICE-PRÉSIDENT.

La Commission nommée à la séance d'octobre, sur la demande de MM. Leclerc, jardinier-chef au château du prince Radziwill, à Ermenonville, et de M. Bordier, horticulteur à Senlis, pour visiter leurs cultures, *par semis*, de bégonias et gloxinias, s'est réunie le 8 octobre pour procéder à sa mission.

Elle était composée de MM. Testard, Pecquet, Vaudier, Sylvain Berger, membres du Conseil d'administration de la Société, de MM. Vantroys, vice-président, et Delamotte, secrétaire-général.

A neuf heures et demie, la Commission procédait, chez M. Bordier, à la visite des nombreux bégonias, produits de sa récolte de l'année : d'abord à l'entrée une corbeille bien garnie, présente un ensemble d'environ 80 bégonias aux feuilles larges, d'un beau vert franc et gai, que surmontent des fleurs abondantes, bien ouvertes et d'un beau rouge ; plus

loin et à l'ombre, sur une longueur de plus de 70 mètres, M. Bordier nous fait voir une plate-bande de 4.000 bégonias sur trois et quatre rangs, offrant la même vigueur, le même éclat, et des variations de couleurs passant du rouge au rose, au jaune paille, au blanc, le tout avec des nuances du plus bel effet et une perfection de formes réalisant tout ce que l'horticulteur peut désirer ; certaines fleurs avaient un diamètre de 0^m12 et 0^m15 et toutes présentaient le type franc du *Bégonia erecta superba*.

L'après-midi, à une heure et demie, la Commission est à Ermenonville. A notre arrivée, M. Leclerc nous introduit dans une première serre où nos yeux sont charmés par l'éclat et la variété d'un choix de bégonias des plus riches couleurs, destinés à produire des graines d'élite, tous d'une grande vigueur, avec les coloris les plus séduisants.

On peut, sans crainte de se tromper, affirmer que cette collection réunit les plus beaux spécimens du genre et les types les mieux réussis, comme force, éclat et variété de couleurs.

Dans une deuxième serre où nous pénétrons, nous sommes émerveillés par l'harmonie des lignes de gloxinias, qui présentent au sommet de leurs pédoncules, enveloppés au pied de leurs feuilles en cœur, gaufrées, luisantes et très épaisses, des fleurs dressées *du véritable type du Vallerand*, les unes d'un rouge cramoisi, les autres d'un bleu violacé ou lilacé, clair ou foncé ; quelquefois la corolle paraît comme recouverte d'un tulle léger qui ajoute encore à la richesse de la fleur ; un plus grand nombre emprunte à l'une et l'autre couleur des nuances impossibles à décrire, à cause de leurs infinies variétés, et dues à une hybridation résultant de choix heureux et des plus adroitement combinées.

Après cette visite des serres, M. Leclerc nous fait examiner les très nombreux châssis contenant un choix de bégonias et gloxinias de diverses forces, et plus loin un vaste champ divisé en plusieurs plates-formes offrant à l'œil, par variétés de couleurs, les plus beaux types du bégonia bulbeux, et à

voir le nombre et la beauté des plants, il y en a plus de 40.000, on peut proclamer comme une vérité que désormais, le bégonia a conquis droit de cité pour l'ornementation des jardins.

A notre sortie, nous admirons en face les grilles du château une immense corbeille de 4.000 à 4.400 bégonias, disposés suivant leurs couleurs, et où blanc, rose, rouge, jaune et couleur capucine se marient pour former une mosaïque du plus riche et du plus éblouissant effet.

Signalons en terminant, les précautions prises par M. Leclerc, et qui consistent à marquer les plantes avec une laine de couleur semblable à la fleur qui a servi à la fécondation, et aussi les fils de fer imperceptibles placés au dessus des massifs pour permettre d'y poser, vers la fin de la saison, des abris contre le froid de la nuit.

La Commission est unanime pour adresser ses plus sincères félicitations et des éloges mérités aux habiles et intelligents horticulteurs dont elle a visité et apprécié les produits ; elle regrette que le règlement ne lui permette pas de reconnaître, par la délivrance de médailles, leurs soins et les résultats obtenus, qui ont créé certainement des types dont la propagation sont assurés ; elle est d'avis qu'un diplôme d'honneur, équivalant à une médaille d'argent de 1^{re} classe, soit décerné à MM. Leclerc et Bordier, pour leurs cultures par semis de bégonias bulbeux ; mais, en plus, et à raison de la culture de gloxinias de M. Leclerc (4.000 au moins), elle exprime le vœu que ce diplôme, pour M. Leclerc, soit élevé jusqu'à la valeur équivalant à une médaille de vermeil.

Le Rapporteur,

A. VANTROYS.

L'assemblée, consultée, vote la délivrance des deux diplômes d'honneur à MM. Leclerc et Bordier, suivant les conclusions de la Commission, et décide que ces diplômes leur seront remis à la séance de décembre.

CONCOURS

OUVERT ENTRE LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

pour le plus beau scion de poirier

obtenu par le bouturage.

M. Thirion, président de la Société, offre une médaille d'or de 2^e classe, qui sera décernée, à l'automne de 1891, au Membre de la Société qui présentera le plus beau scion de Poirier obtenu par le bouturage.

Exposé des Motifs et Conditions du Concours.

L'opinion générale des pomologues paraît hostile à la multiplication des arbres fruitiers par le bouturage.

Cependant l'expérience nous apprend que, dans les sols arides, calcaires principalement, et de peu de profondeur, les Poiriers sur cognassier *se brûlent* par suite des alternatives de sécheresse et d'humidité, tandis que ceux greffés sur franc, faute de pouvoir enfoncer leurs racines assez loin, se couronnent de bonne heure, fleurissent trop abondamment, et ne donnent que des fruits rares, petits, secs et pierreux.

Or, des essais faits sur différents points ont prouvé qu'en greffant les Poiriers sur rejets ou *drageons*, on obtenait des arbres qui s'accommodaient suffisamment à ces sortes de terrains, et y donnaient des récoltes satisfaisantes. Il semble difficile de nier l'analogie qui existe entre un drageon et un arbre venu de bouture, tous deux se fixant au sol et se nourrissant à l'aide de racines latérales et circulaires, qui présentent l'aspect d'une griffe d'asperges.

Cette disposition oblique des racines du drageon explique pourquoi il vit aisément dans un sol peu profond. Il a, de plus, cette supériorité sur le cognassier, qui présente un

appareil radicalaire semblable, de participer de l'énergie végétative du sujet *franc*, et de pouvoir se défendre dans une terre de mauvaise qualité. Pourquoi l'arbre produit par le bouturage, pourvu des mêmes racines et du même tempérament, ne déploierait-il pas la même vigueur ?

D'autre part le nombre diminue de jour en jour de ceux qui nient l'affaiblissement de certaines variétés, telles que celles qui, il y a plus ou moins longtemps, donnaient de beaux fruits à toute exposition et sous toutes formes, et qui aujourd'hui exigent l'espalier, l'exposition du levant, des chaperons au mur, parfois même des abris mobiles jusqu'en plein été, ou l'application fréquente de remèdes empruntés à la chimie.

Il est bien permis de croire que l'usage de la greffe est pour quelque chose dans cet affaiblissement. Si elle n'en est pas la cause directe, ce qui n'est pas démontré, elle y contribue certainement, principalement dans le cas de la greffe sur le cognassier, qui a une sève différente de celle du Poirier. Mais, même dans le cas de la greffe sur franc, on ne sait jamais si le sujet aurait les mêmes époques de floraison et de maturité, les mêmes dispositions à créer du sucre, du tannin, etc., etc., que la variété qu'on va le charger de nourrir. S'il résulte de cette union mal raisonnée un trouble dans la végétation, les résultats de ce trouble se transmettront, en s'aggravant, chaque fois que des greffes seront prises sur un arbre ainsi constitué.

Le mode de multiplication par bouturage évite ces mélanges de sèves antipathiques, et semble devoir conserver pendant plus longtemps, avec toutes ses qualités propres, toute variété créée par le travail humain.

*
**

Au point de vue pratique, Neumann, dans *l'Art de faire des boutures*, constate que certains végétaux, rebelles au

bouturage de leurs rameaux, se multiplient plus facilement par le bouturage des racines. La question est de savoir si le Poirier est dans ce cas

Des expériences, malheureusement restées incomplètes, permettent d'affirmer que, même en pleine terre, moyennant quelques précautions, un tronçon de racine de Poirier peut émettre des bourgeons. Dans une serre à multiplication, avec une chaleur de fond suffisante, il y a lieu de croire que le succès serait plus assuré et plus complet.

Etant donné ce succès, il s'agirait de laisser les bourgeons obtenus pendant l'hiver *s'aoûter* artificiellement par une sécheresse et un refroidissement successifs. Mis en pleine terre en février ou mars, chacun avec le tronçon de racine sur lequel ils se seraient développés, ils devraient développer pendant l'été le scion destiné à participer à ce concours. Pour cela, il est visible que le bouturage en serre chaude doit être commencé au plus tard en fin de novembre ou commencement de décembre 1890.

Quant aux racines de Poirier qu'il s'agira de bouturer, aucun choix n'est imposé : n'importe quel égrain ou sauvageon même peut les fournir. En effet, si l'épreuve réussit, elle s'appliquera ultérieurement à toutes les variétés cultivées. On sait qu'il n'est pas difficile, surtout en terrain frais, de faire affranchir un Poirier, surtout quand il est greffé sur Cognassier ; il suffira, à ce moment-là, d'avoir un arbre affranchi de chacune de ces variétés pour les multiplier indéfiniment par bouture.

De plus, les variétés encore nouvelles, et dont le pied-mère est vivant, pourront ne plus se multiplier que de cette manière, et conserveront probablement pendant beaucoup plus longtemps les qualités de vigueur et de rusticité qu'elles doivent à leur jeunesse, et que des greffes indéfiniment multipliées ne pourraient, selon nous, que leur faire perdre.

MÉMOIRE

présenté par M. Thirion

à la Société nationale d'horticulture de France.

QUESTION POSÉE :

« Les variétés de plantes cultivées ont-elles une existence analogue à celle des individus, de telle sorte que, comme l'assurent divers auteurs, après une période de vigueur, elles déclinent, s'affaiblissent et finalement disparaissent. »

MÉMOIRE DE M. THIRION :

En 1867, cette question était posée au sein de la Société nationale d'Horticulture, à propos d'une brochure dans laquelle M. de Boutteville affirmait la dégénérescence des variétés. D'autres Membres s'étant ralliés à cette idée, il surgit de longues discussions, à la suite desquelles une Commission composée de MM. Hardy, Briot, Rivière, Jamin et Pigeaux, fut chargée d'étudier la question. M. le Dr Pigeaux en fut le Rapporteur.

En fait, la Commission admet les allégations de M. Boutteville, tout en les atténuant dans une assez forte mesure.

Elle reconnaît que la multiplication des végétaux par fragments — greffes ou boutures — ne peut pas faire vivre indéfiniment toutes les variétés qui sont soumises aux causes sans cesse croissantes de détérioration dans nos jardins ; mais elle pense que ledit procédé, bien et intelligemment employé, peut beaucoup prolonger l'existence des variétés.

Ainsi, si la variété n'a pas une existence strictement limitée à celle de l'individu qui lui a donné naissance, comme le prétendait Forsyth, l'art du jardinier ne peut que la prolonger, et, après une période de vigueur, fatalement elle décline, s'affaiblit et disparaît.

Malgré tout, ce Rapport laisse persister le malentendu qui a été l'origine de la discussion. Ses auteurs rappellent les

beaux spécimens observés par eux de fruits dont on affirme la dégénérescence : Saint-Germain, Beurré gris, Doyenné d'hiver, Crassane, Calville blanc, etc., etc., et, appuyés sur ces exemples, il semble bien qu'ils se refusent à voir que ces mêmes variétés ne témoignent que sur quelques points choisis, et dans certaines circonstances exceptionnelles, la vigueur qu'elles ont dû jadis montrer toujours et partout pour mériter l'engouement dont elles ont été l'objet.

Au surplus, cette résistance se manifeste encore aujourd'hui dans nombre d'esprits compétents, ce qui fait que la question a conservé une sérieuse importance. Le Congrès a donc eu raison de la poser à nouveau, et il n'est pas sans intérêt d'en parler encore.

Tout d'abord, il est facile de constater que beaucoup d'horticulteurs, et de praticiens principalement, se plaignent de la dégénérescence des variétés. La *Revue horticole* du 13 juillet 1878 fait remarquer que, dans le livre de Claude Mollet, le Poirier ne figure que parmi les arbres à mettre en espalier ; d'où il faut conclure que le Bon-Chrétien, par exemple, se récoltait alors en plein vent, ce qui serait certainement impossible aujourd'hui.

Dans une communication faite à la Société des Agriculteurs de France, M. Hauchecorne dit qu'il a exclu de sa liste des bonnes variétés de Pommiers à cidre : le Pédan, la Peau de vache ancienne et le Doux-à-l'Agnel qui ne réussissent plus partout. J'ajoute : et qui y réussissaient autrefois, sans quoi ils n'auraient pas joui d'une si grande réputation.

M. W. Paulsen, directeur de la Station agricole de Nassen-grand, publie les lignes suivantes dans le *Journal d'Agriculture pratique* de 1885, vol. I, p. 426 : « A un certain âge, toute variété décline et doit être remplacée par une autre plus jeune ; c'est l'observation de cette loi dans la culture des Pommes de terre, loi qui cependant se vérifie partout, aussi bien chez les animaux que chez les végétaux, qui semble-t-il, a rendu possibles les dégâts que la maladie a causés.

A un certain âge qui, naturellement, variera avec les variétés, mais qui sera indiqué par une notable diminution du rendement, de la richesse, de la vigueur et du degré de résistance à la maladie, chaque variété devra être remplacée par une variété jeune, meilleure et encore pleine de vitalité. » — Observation bonne à retenir : ces variétés de Pommes de terre ne se multiplient que par les tubercules, ce qui est analogue avec la multiplication par division.

Après la Pomme de terre, c'est la Vigne. Voilà ce que dit, à son sujet, M. P. Joigneaux, dans le *Journal d'Agriculture pratique* du 20 août 1874 : « Je ne vois qu'un moyen de régénérer nos Vignes, c'est d'en semer la graine.... Toute plante qui n'est point renouvelée de semis est condamnée à s'éteindre dans les maladies. Nos races de Pommes de terre durent un demi-siècle environ, et sont remplacées par des races nouvelles obtenues de graine. La Julienne blanche double qui ne donne point de semence, et que l'on est forcé de multiplier de boutures, souffre dans ses racines attaquées par les insectes, et, à ma connaissance, refuse absolument de végéter dans des contrées où elle abondait il y a cinquante ans. »

M. Naudin, dans le *Bulletin de la Société d'Acclimatation*, 3^e série, t. III, p. 35, confirme sans réserve cette opinion : « La Vigne elle-même, dit-il, est affaiblie dans sa constitution par le mode de propagation constamment suivi dans la grande pratique.... Il ne faut pas oublier qu'une plante, quelle qu'elle soit, est d'autant plus exposée à être atteinte par les parasites qu'elle est plus vieille et plus affaiblie.... Tenez pour certain que le Blé, s'il était possible et plus commode de le reproduire par fragments de lui-même que par graines, et que les cultivateurs eussent été assez mal inspirés pour s'en tenir à ce moyen de propagation, le Blé aurait depuis longtemps disparu de dessus la terre. »

Et après ces autorités, que d'autres encore, et des plus dignes de confiance, manifestent la même opinion ! Livres et Revues abondent en témoignages dans ce sens.

Si les Vignes américaines résistent au phylloxéra, c'est qu'elles sont plus vigoureuses que les Vignes françaises, affaiblies, nous le répétons, par leur reproduction au moyen d'un bouturage immémorial. (J. Courtois. *Société d'Eure-et-Loir*, 1876, p. 355).

La multiplication constante par les moyens artificiels : greffe, bouture, marcotte, finit par affaiblir les plantes. Ces procédés, en effet, ne donnent pas naissance à un nouvel individu végétal ; ils ne font que redonner la vigueur de la jeunesse à des individus affaiblis. (Gabriel. *Société d'Eure-et-Loir*, 1877, p. 68).

Une lettre de 1704 indique parmi les bonnes variétés à planter — sans désignation d'espalier — les Saint-Germain et Beurré gris. Par contre, la Virgouleuse est signalée comme devenant tavelée en buisson, tandis que la Quintinye la recommandait pour cette forme. (*Bull. de la Société de Saint-Germain*, 1^{er} semestre de 1872.)

Il faut bien reconnaître que, depuis Duhamel, les exigences de la variété Virgouleuse ont singulièrement augmenté. (De Mortillet. *Le Poirier*, p. 217.)

Le nombre de ces citations pourrait aisément être augmenté ; mais celles qui précèdent sont suffisantes pour prouver que l'opinion générale reconnaît dans la multiplication des végétaux par division une cause de dégénérescence, ou d'affaiblissement des variétés.

Néanmoins, le malentendu signalé plus haut subsiste encore. Le Rapport de la Commission dont le D^r Pigeaux était l'organe, a peut-être même contribué à le fortifier. En effet, il semble tendre à égaler la multiplication par fragments au semis ; il constate à la vérité que la graine est assurément l'un des procédés les plus généreux qu'emploie la nature pour multiplier et conserver les êtres ; mais il ajoute que l'œil d'un arbre à fruit est presque une semence, et plus bas, que ce n'est pas à la fragmentation des parties d'un pied-mère qu'il faut attribuer les pertes regrettables dont tout le monde se plaint à bon droit.

La question, depuis ce temps, n'a pas fait un pas vers sa solution. Il est vrai qu'il semble bien qu'on se soit, de part et d'autre, à peu près contenté de présenter des affirmations, de grouper des faits plus ou moins logiquement interprétés, mais que l'on n'ait pas scientifiquement ou expérimentalement démontré la possibilité ou l'impossibilité du phénomène.

C'est précisément ce qui serait nécessaire pour clore la discussion dans un sens ou dans l'autre.

Et puisque le Congrès d'horticulture de 1890 a posé la question, je vais essayer de la résoudre, malgré mon peu de compétence. On doit toujours avoir le droit d'exposer une idée, quand on n'a pas la prétention de l'imposer.

Même avant que Schwan eût découvert le rôle des cellules vivantes dans l'organisation des êtres animés, le naturaliste Lahire avait émis une idée analogue. Plus récemment, l'un des plus savants Présidents de la Société nationale d'horticulture, Payen, développait la même théorie dans les termes suivants :

« Une loi sans exception me semble apparaître dans les faits nombreux que j'ai observés, et conduire à envisager sous un nouveau jour la vie végétale. Si je ne m'abuse, tout ce que dans les végétaux la vue directe ou amplifiée, nous permet de discerner sous les formes de cellules ou de vaisseaux, ne représente autre chose que les enveloppes protectrices, les réservoirs et les conduits à l'aide desquels les corps animés qui les sécrètent et les façonnent, se logent, puisent et charrient leurs aliments, déposent et isolent les matières excrétées. Conduit à cette opinion par une première étude sur les organismes végétaux, j'y fus ramené sans cesse en cherchant des faits nouveaux capables de dévoiler la vérité... Je m'empresse d'ajouter que ces déductions nouvelles de la chimie, appliquées à la physiologie végétale, s'accordent avec les faits introduits dans cette science par nos illustres devanciers et contemporains. Lorsque je développerai ces applications, j'espère pouvoir établir, en outre, comment elles expliquent plusieurs observations qu'il était bien difficile de

comprendre, avec le seul secours des faits organographiques précédemment admis. Afin de compléter l'énoncé du fait général, je rappellerai que les corps doués des fonctions accomplies dans les tissus des plantes, sont formés des éléments qui constituent, en proportions peu variables, les organismes animaux ; qu'ainsi on est conduit à reconnaître une immense unité de composition élémentaire dans tous les corps vivants de la nature. »

Je n'ai pas pu retrouver quelles étaient ces observations difficiles à comprendre avec le seul secours des faits organographiques alors admis, et que Payen prétendait expliquer à l'aide de la nouvelle théorie. Mais il en est plus d'une, dans la pratique ordinaire du jardinage, auxquels s'appliquerait cette prétention. Ainsi, on se rendrait plus aisément compte, grâce à elle, de cette séparation idéale, insaisissable, et cependant si nette, qui existe entre la greffe et le sujet. Si les organismes infiniment petits, dont l'agglomération constitue un végétal, ont la propriété, comme la plupart de ceux que le microscope rend perceptibles, de se multiplier par scissiparité, chaque cellule ne pouvant donner naissance qu'à une cellule semblable à elle-même, il devient évident que deux cellules juxtaposées pourront néanmoins devenir le germe de deux bourgeons de variétés différentes, si elles tirent leur origine, l'une de la greffe et l'autre du sujet.

De même, chaque cellule absorbant la sève sur place, s'en nourrissant, la transformant, et, avec son aide, s'accroissant jusqu'à pouvoir se multiplier en se divisant, on trouverait là peut-être l'explication de la théorie de la sève immanente dans toutes les parties du végétal, laquelle semble vouloir se substituer chaque jour de plus en plus à l'ancienne théorie, insuffisamment démontrée, de la sève alternativement montante et descendante. On expliquerait alors l'accroissement du végétal en hauteur et en largeur, par l'incessante juxtaposition de nouvelles cellules.

De plus, — et ceci nous ramène en plein à la question

posée par le Congrès, — il est aisé de comprendre que des êtres se multipliant d'une façon aussi élémentaire, doivent être plus sujets à dégénérer que ceux qui doivent la vie à deux êtres distincts. C'est ainsi que les Pucerons, qui peuvent se multiplier par la parthénogénèse pendant huit ou neuf générations, ont besoin, au bout de ce temps, de voir leur race régénérée par le produit d'une union sexuelle.

Or, une bouture ou une greffe ne sont bien, quoi qu'on en ait pu dire, que la continuation d'un même individu, puisqu'il est vraisemblable que, une fois pourvues de racines étrangères ou adventives, elles ne s'allongent et ne grossissent que par la multiplication par scissiparité de cellules exactement pareilles à celles dont est composé le végétal duquel on les a séparées. Elles pourront vivre plus vieilles que l'arbre sur lequel elles auront été prises, et se trouver rajeunies par l'opération; mais elles continuent la vie d'une même agglomération d'êtres vivants, et par conséquent sujets, comme tous les êtres, à l'affaiblissement et à la mort.

Que si nous n'avons pas encore vu une variété disparaître complètement sous nos yeux, les preuves d'une santé altérée que certaines nous donnent, les soins particuliers qu'elles exigent pour donner accidentellement de bons résultats, sont les premiers symptômes d'un affaiblissement qui les fera abandonner avant même leur extinction naturelle.

Et, en admettant cette analogie que Payen affirme exister entre les cellules végétales et animales, on conçoit que cet affaiblissement doit être semblable à celui que les éleveurs constatent dans une race d'animaux que l'on multiplie toujours dans la même famille, et sans l'intervention de membres d'une famille étrangère. Sous l'influence d'un milieu toujours identique, leur idiosyncrasie s'accroît de plus en plus dans le même sens, et leurs vices se transmettent de plus en plus rigoureusement d'une génération à l'autre.

Ce qui peut donner à ces affirmations encore plus de probabilité, c'est que Darwin a constaté par de nombreuses expé-

riences que, même entre individus d'une même race, la fécondation artificielle avait des avantages marqués, en ce sens que les produits en étaient plus beaux, plus abondants et plus vigoureux. Ainsi, par exemple, un Chou de Milan fécondé par lui-même, finirait à la longue par dégénérer; aussi bien, des jardiniers trouvent-ils utile de renouveler de temps à autre leurs semences, en demandant des graines soit à un voisin, soit, et mieux encore, à un confrère plus éloigné. Or, si les fleurs de ce Chou étaient fécondées par celles d'un autre pied, appartenant pourtant à la même race, l'expérience démontre qu'il y a alors beaucoup moins de chances de ce que nous appelons dégénérescence, et que le type se conservera plus longtemps pur et robuste. Il y a certainement là une analogie saisissante avec ce que les physiologistes ont si souvent constaté dans les races animales, qui s'affaiblissent par un long abus de la consanguinité.

Sans doute, ce ne sont là peut-être que des hypothèses; mais la science elle-même en admet un certain nombre, et toute hypothèse satisfaisant l'esprit est souvent acceptée comme vérité, jusqu'à ce qu'un nouveau progrès lui en substitue une autre plus satisfaisante encore. Celle-ci me semble avoir l'avantage de donner une raison plausible de faits jusqu'à présent incomplètement expliqués, et à ce titre, elle m'a séduit. J'ai, par suite, considéré comme un devoir de la soumettre au Congrès.

Mais, adoptée ou non, elle laisse du moins entier le fait d'observation qu'il s'agissait d'expliquer, c'est-à-dire l'affaiblissement, presque universellement reconnu, des variétés multipliées par fragmentation. Il en résulte qu'il y aurait avantage à substituer, dans toute culture, à ces variétés de races, c'est-à-dire des plantes se reproduisant identiques par la semence, ainsi que cela s'est déjà si souvent fait pour les légumes et pour les fleurs.

S'il est vrai que les semis successifs peuvent amener la production de races, comme semble le démontrer la création

relativement rapide de races dans les plantes annuelles cultivées, il est néanmoins facile de comprendre que, pour la création de races fruitières, — Poire, Pomme, Pêche, etc. — la vie d'un homme, fut-ce celle d'un Van Mons, serait insuffisante. Mais ce serait une belle étude à faire théoriquement par un Congrès, et, dans le cas de la confirmation de cette théorie, une belle mission pratique à s'imposer par les Sociétés d'horticulture dont la vie est illimitée.

CONSERVATION DES POIRES

PAR M. DE LA BASTIE.

(Suite).

« Quand les fruits entrent en maturité, il se produit une sorte de fermentation, non apparente peut-être, mais réelle, qui se propage plus ou moins à tous, et en même temps il se dégage de l'acide carbonique. Mettez dans un fruitier des Doyenné d'hiver, des Beurré d'Hardenpont, des Saint-Germain, des Passe-Colmar, etc., avec des variétés mûrissant dès le commencement de l'automne; à un moment donné, il se dégagera beaucoup d'acide carbonique, toutes les poires d'automne mûriront rapidement et presque simultanément, et celles d'hiver seront presque toutes mûres avant la fin de novembre, et peut-être plus tôt si le fruitier est hermétiquement fermé. Les mêmes variétés d'hiver, placées seules, produisent peu ou pas d'acide carbonique et se conserveront parfaitement.

« La théorie est donc une belle chose, mais la pratique n'est pas à dédaigner. Allez dire aux viticulteurs de la Gironde ou de la Bourgogne que leurs raisins ne peuvent fermenter dans les cuves, parce qu'ils sont recouverts d'une couche de 40 ou 50 centimètres d'acide carbonique.

.....

Voici maintenant ce que je conseille : ne pas mettre dans le même fruitier les poires et les pommes, ne pas mettre les poires d'hiver avec celles d'automne, c'est-à-dire avoir au moins deux fruitiers : l'un pour les poires d'hiver, l'autre pour les pommes. Les fruits d'automne, si on ne possède pas un troisième fruitier, se conservent dans un local quelconque, remplissant les conditions de température fraîche et peu variable.

Cueillir les fruits le plus tard possible, surtout certaines variétés qui se rideraient et finiraient par sécher sans arriver à maturité, comme Doyenné de Montjean, Bergamotte Hertrich, Bergamotte de Jodoigne, Duchesse de Bordeaux, Beurré Millet, etc.... Les placer sur les tablettes ou rayons et laisser le fruitier ouvert avec courant d'air dans les premiers jours; ensuite, une ouverture au nord sera suffisante pour renouveler l'air et produire un abaissement de température; on la ferme dans la journée si la température extérieure est au-dessus de 8 ou 10 degrés. Cette ouverture ne sera pas fermée tant qu'il n'y aura pas à craindre que la gelée ne pénètre à l'intérieur, c'est-à-dire, le plus souvent pas avant le milieu de décembre. Inutile de prendre des précautions pour empêcher le renouvellement de l'air, veiller seulement à ce que la température reste à peu près fixe ou du moins qu'elle ne monte pas au-dessus de 7 degrés.

Quand les fruits ont été pendant longtemps dans l'obscurité et dans une température constante et basse, ils ont de grandes propensions à se noircir et à se gâter très vite lorsqu'on les sort du fruitier; il ne faut donc prendre chaque fois que ce qu'il sera possible d'utiliser dans les trois ou quatre jours. Si on veut en expédier ou transporter une certaine quantité, il est nécessaire de les envelopper de papier de soie et de les emballer dans le fruitier. C'est ce que je fais chaque mois, afin d'avoir pendant mon séjour à Bourg, en même temps qu'une provision de fruits, les variétés que je veux étudier. A la ville, je ne me sers pas de fruitier; il

est remplacé par des placards situés dans une pièce où l'air se renouvelle continuellement et où la gelée ne pénètre pas.

Il vaut mieux, dans votre fruitier, avoir de l'humidité qu'un air très sec. Sur les tablettes, on ne doit mettre ni mousse, ni paille, ni certains papiers, beaucoup de variétés prendraient certainement un goût de moisi, d'herbe sèche ou de mauvais papier. Dans les trois quarts des envois faits à notre Commission permanente par les horticulteurs qui désirent nous soumettre leurs grains ou leurs variétés peu connues, nous constatons un goût prononcé de papier, de mousse et d'herbe sèche, ce qui ne nous permet plus de juger de la saveur des fruits.

Au moment de la mise au fruitier, on procède à ce que j'appelle le pansement des blessés. Quand on a une variété, poire ou pomme, à laquelle on tient particulièrement, il est facile d'en conserver les fruits un peu tarés, piqués, tâchés ou véreux ; il suffit de coller un papier gommé sur la partie malade qui amènerait en peu de temps la perte du fruit ; les bandes entourant les timbres-poste sont parfaites pour cet usage. Tous les ans, je présente, en mars, avril et mai, des fruits ainsi traités et en très bon état, qui n'auraient pas pu se conserver un mois sans ce procédé pour lequel je n'ai pas de brevet d'invention.

Je termine : donnez de l'air aussi longtemps que vous pourrez le faire sans danger de la gelée ; n'enlevez pas l'humidité et maintenez une température égale et basse qui peut sans inconvénient descendre à zéro, mais ne doit pas dépasser plus de 7°, et vous ne répétez plus le refrain que vous savez. C'est ce que vous souhaitez, en priant Dieu qu'il vous donne une abondante récolte pour que vous puissiez faire l'expérience de la méthode que je viens d'indiquer.

(Extrait de la *Pomologie Française*).

**Conformément au Règlement,
les Leçons d'horticulture sont suspendues
pendant le mois de Décembre.**

**Réunion des Sections pendant le Mois
de Décembre.**

- Senlis*..... Dimanche 7, à deux heures.
Crépy-en-Valois..... — 14, à deux heures, à l'Ecole communale.
Betz..... Jeudi 18, à deux heures, à la Mairie.
La Chapelle-en-Serval.. Dimanche 21, à deux heures, à la Mairie.
Nantewil-le-Haudouin. Jeudi 25, à deux heures, à la Mairie.
Pont-Sainte-Maxence.. Dimanche 28, à dix heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville.
Creil..... — 28, à deux heures, à la Mairie.
-

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

4 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	10	»»
3 fois de suite. . .	6	»»		12 fois de suite. . .	48 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les notaires et avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désireront compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.